

LA RÉFORME DU COLLÈGE

Quels seront les changements pour mon enfant
au collège à partir de la rentrée 2016 ?



Pourquoi réformer le collège ?



La réforme répond à un constat : le collège accueille tous les élèves mais a du mal à assurer la réussite de tous.

La réforme du collège a pour objectif essentiel d'enrichir la qualité pédagogique de l'enseignement qui y est dispensé.

Apprendre autrement pour mieux réussir

« *Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser.* »

Article L. 111-1 du Code de l'éducation.

La réforme du collège s'est construite à partir des réalités du terrain, d'exemples d'initiatives et de projets. Des axes se sont imposés :

Renouveler les pratiques des enseignants pour mieux accompagner les élèves



Donner aux équipes pédagogiques des **moyens horaires** pour des groupes à effectifs réduits et des interventions conjointes

L'accompagnement pédagogique, c'est tenir compte, à chaque instant, de la diversité de tous les élèves.

Ce qui sera mis en œuvre à la rentrée 2016

- Des **programmes écrits** par cycles à partir d'un **nouveau socle commun**, qui présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.

Cycle 3 - Consolidation

CM1 - CM2 - 6e

Cycle 4 - Approfondissements

5e - 4e - 3e

- Une **évaluation** avec des objectifs plus explicites, pour aider les élèves à progresser en précisant leurs acquis et ce qu'ils doivent approfondir.
- Des **grilles horaires** équilibrées sur l'ensemble du collège avec l'obligation d'assurer une pause méridienne d'au moins 1 h 30.
- Des **modalités d'apprentissage** différentes pour aborder les connaissances des programmes :
 - sous la forme d'un **accompagnement personnalisé (AP)** pour tous les élèves, étendu à chaque niveau de classe du collège ;
 - sous la forme de projets conduisant à une réalisation concrète dans les **enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)** au cycle 4.

Ce qui sera mis en œuvre à la rentrée 2016



- Des **enseignements de complément** se substituent à certaines options.



- Un enseignement accordant plus d'importance au **travail en équipe** et à la maîtrise de l'**expression orale**.



- Un développement des **compétences numériques** pour acquérir des **repères** dans un monde de plus en plus informatisé, et travailler son **esprit critique**.



- Un apprentissage renforcé des **langues vivantes** étrangères ou régionales : la première dès le CP, la deuxième à partir de la 5e pour tous les élèves.

Une continuité assurée

La réforme du collège a un impact très large. Les enseignants, autant que les équipes de direction et de vie scolaire, veilleront à ce que ces changements ne perturbent pas la scolarité des élèves ayant déjà commencé leur parcours dans le collège.

Cette volonté sera aussi portée au niveau national : des préconisations seront faites pour que les élèves qui entreront l'an prochain en quatrième ou en troisième aient pu aborder l'ensemble des points des programmes du cycle 4, et l'évaluation pour le diplôme national du brevet tiendra compte de la transition dans le collège.

Le nouveau socle commun

➤ 5 domaines de formation

➤ Des objectifs dans chacun d'eux

1. Les langages pour penser et communiquer

2. Les méthodes et outils pour apprendre

3. La formation de la personne et du citoyen

5. Les représentations du monde et l'activité humaine

4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps



Les nouveaux programmes déclinent et précisent les compétences du nouveau socle commun.

Comme à l'école primaire, les programmes sont définis par cycle de 3 ans et organisés de façon plus cohérente et progressive.

Dans chaque cycle, les équipes décident d'une progression commune pour faciliter l'acquisition des connaissances et des compétences.

L'évaluation des acquis des élèves

L'objectif principal de l'évaluation est de montrer aux élèves **ce qu'ils maîtrisent déjà**, et dans quelle mesure, et **ce qu'ils doivent encore travailler** pour parvenir à une maîtrise suffisante des objectifs fixés. Cette évaluation doit donc être **bienveillante** pour faire un état des lieux objectif. Avant de faire un **bilan** des acquis, l'évaluation doit participer à la **formation**.

Le **livret scolaire** de chaque élève l'accompagnera du CP à la 3e, permettant ainsi un **suivi des acquis** sur toute la scolarité obligatoire. Il comportera des informations sur les résultats et les progrès de l'élève, les modalités spécifiques d'accompagnement et les projets mis en œuvre dans le cadre des EPI ou des parcours.

À la fin du collège, le **diplôme national du brevet (DNB)** est décerné aux élèves en fonction de leur niveau de maîtrise du socle commun et des résultats à un examen en fin d'année de 3e.

Enseignements obligatoires : 26 h pour tous les niveaux du collège

dont :

**Accompagnement
personnalisé**
3h en 6e
1h à 2h au cycle 4

**Enseignements Pratiques
Interdisciplinaires**
2h à 3h au cycle 4



**Enseignement
de
Complément***

* Enseignement pour les élèves volontaires (latin, grec, langues régionales, découverte professionnelle pour les élèves de 3e Prépa-Pro et de SEGPA)

Des moyens pour travailler en groupes ou faire intervenir plusieurs professeurs sur le même cours

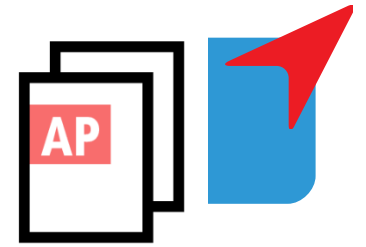
Les moyens horaires accordés aux établissements vont permettre, bien sûr, d'assurer les cours, mais vont aussi comporter un supplément pour la mise en place de **groupes à effectifs réduits** ou d'**interventions conjointes** de plusieurs professeurs pendant le même cours.

Ces aménagements pourront s'appliquer à n'importe quel cours. C'est le conseil d'administration – auquel les représentants des parents participent – qui décidera, sur proposition du conseil pédagogique, de l'utilisation de ces moyens supplémentaires.

Ce supplément de moyens ne peut pas être utilisé pour ajouter des heures obligatoires pour les élèves.

Les enseignements complémentaires

L'accompagnement personnalisé (AP)



Accompagner un élève dans ses apprentissages consiste à lui permettre de progresser de façon autonome et à lui montrer comment surmonter les difficultés, présentes ou auxquelles il pourra être confronté. **Tous les élèves sont concernés.**

Les temps d'AP sont une occasion privilégiée d'utiliser **différentes modalités pédagogiques** : médiation entre élèves, tutorat, séances d'entraînement...

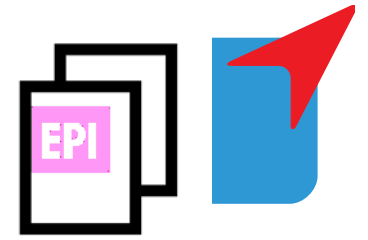
Ils permettent de **diversifier les types de regroupements d'élèves** : groupe classe, groupes de besoins, groupes de compétences... selon les choix des équipes enseignantes et en fonction des besoins repérés.

Les heures d'AP restent avant tout des heures de cours.

L'accompagnement personnalisé s'inscrit dans le cadre général de l'accompagnement pédagogique, qui vise **l'inclusion scolaire de tous les enfants** et cherche à **soutenir leur capacité à apprendre et à progresser.**

Les enseignements complémentaires

Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)



Les EPI se fondent sur des démarches de projet interdisciplinaires conduisant à des réalisations concrètes individuelles ou collectives.

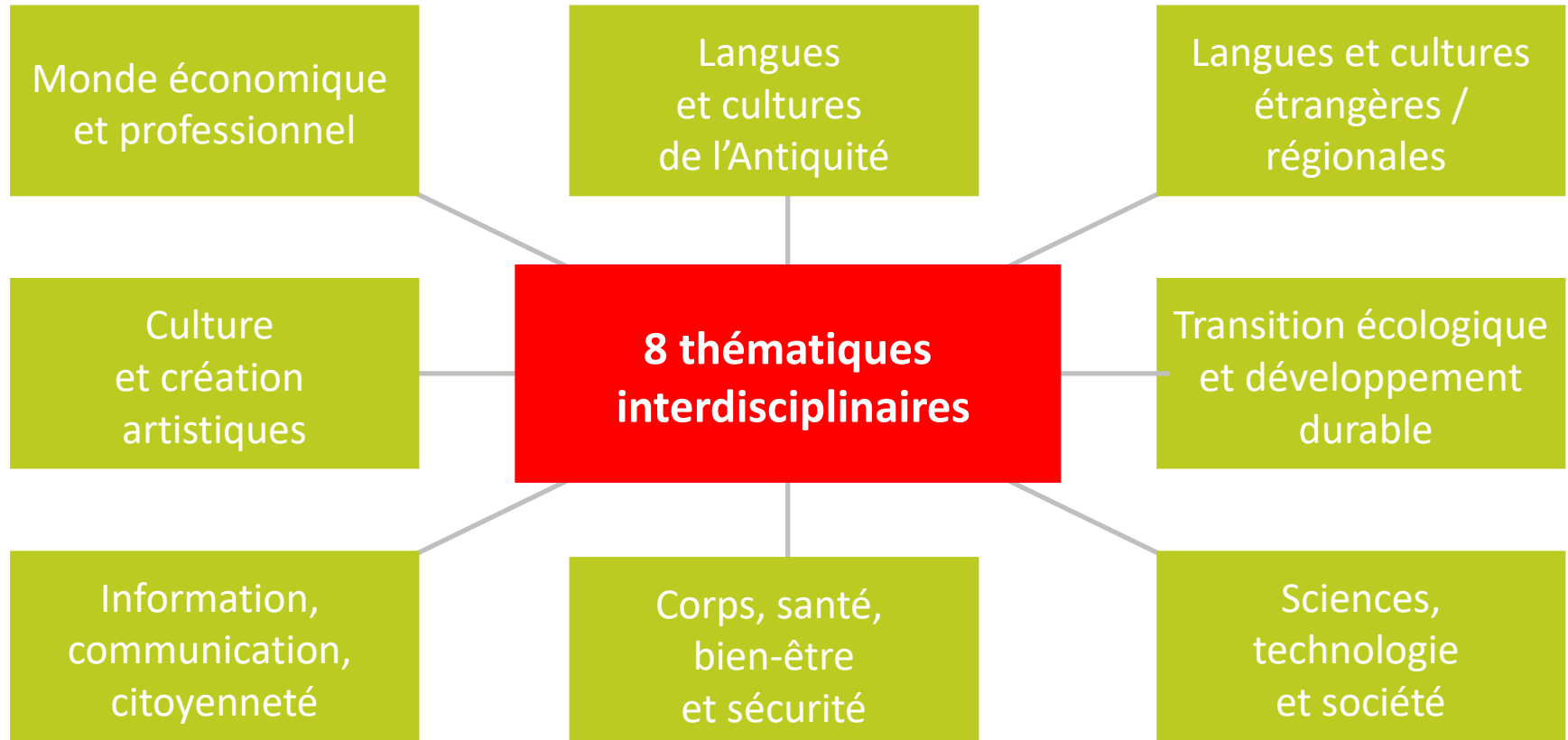
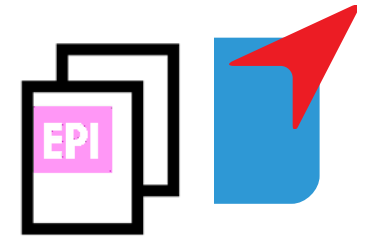
Ils permettent aux élèves de **mieux comprendre** ce qu'ils apprennent en le mettant en **pratique**, et de mieux maîtriser les **rapports entre les différents savoirs** en s'appuyant sur **plusieurs disciplines**, comme le font les situations de la vie quotidienne.

En EPI, les élèves vont préparer et mener des **projets** aboutissant à des **productions**, seuls ou en groupes.

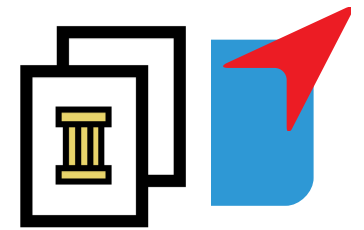
Les heures d'EPI restent avant tout des heures de cours.

Les enseignements complémentaires

Les thématiques d'EPI



Les enseignements de complément



Les enseignements de complément viennent s'ajouter aux 26 h des enseignements obligatoires pour les élèves volontaires en cycle 4.



Les élèves qui suivent un EPI « langues et cultures de l'Antiquité » ou « langues et cultures régionales » peuvent bénéficier d'un **enseignement de complément** en latin, en grec (en 3e), ou en langue et culture régionales.

Les élèves de 3e Prépa-pro et de SEGPA bénéficient d'un enseignement de complément de découverte du monde économique et professionnel.

Les parcours éducatifs

Au cours de leur scolarité, les élèves suivent **quatre parcours éducatifs**.



Le **parcours citoyen** se construit autour du nouvel enseignement moral et civique, d'une éducation aux médias et à l'information. La participation et les initiatives des élèves dans les actions favorisant la formation du futur citoyen sont encouragées.



Le **parcours Avenir** permet de la 6e à la terminale de construire son parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.



Le **parcours d'éducation artistique et culturelle** (PEAC) permet d'acquérir une culture artistique personnelle tout en diversifiant ses moyens d'expression.



Le **parcours éducatif de santé** permet d'explicitier ce qui est offert aux élèves en matière de santé, dans les domaines de l'éducation, la prévention et la protection.